



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37439</b>	De <b>Mme Nathalie Sarles</b> ( La République en Marche - Loire )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, jeunesse et sports		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale et jeunesse
<b>Rubrique</b> > enseignement secondaire	<b>Tête d'analyse</b> > Moyens et importance des services sociaux dans l'éducation nationale	<b>Analyse</b> > Moyens et importance des services sociaux dans l'éducation nationale.
Question publiée au JO le : <b>23/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Nathalie Sarles alerte M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur l'impérieuse nécessité de reconsidérer le statut des éducateurs de l'éducation nationale. Il existe en France le service social en faveur des élèves (SSFE) présent aux côtés des enfants, des équipes pédagogiques et des familles. Il constitue le lien entre les différents acteurs qui œuvrent dans le cadre de la protection de l'enfance (institution, familles, services éducatifs, sociaux, de justice, et services sociaux hospitaliers et médico-psychologiques). Les assistants du service social en faveur des élèves sont présents. Mais, dans les établissements du second degré, leur nombre est insuffisant pour véritablement favoriser le repérage, l'accompagnement et la prise en charge au sein de l'institution scolaire des enfants, jeunes adultes, victimes ou témoins de violences. De plus, les infirmières scolaires alertent aujourd'hui sur la fragilité psychologique extrême des jeunes collégiens. Il apparaît donc nécessaire de donner davantage de moyens aux services sociaux de l'éducation nationale en reconsidérant le nombre de postes dévolus à cette mission afin de donner au SSFE les moyens d'accomplir au mieux ses missions. En outre, les assistants éducatifs embauchés par l'éducation nationale qui ont des contrats courts ne peuvent bénéficier d'un statut qui leur permet d'avoir un revenu décent. À ce titre, les assistants d'éducation dénoncent la précarité de leur statut et l'impossibilité d'accéder à des postes pérennisés. Elle souhaite donc savoir comment le Gouvernement souhaite aborder la question de la situation de détresse des jeunes et le besoin d'accompagnement social. Aussi, elle l'interpelle sur la nécessité de reconsidérer le statut des assistants d'éducation et d'en faire un véritable métier à part entière en multipliant et pérennisant ces postes.